



Nîmes, vendredi 22 janvier 2021

À Monsieur Philippe MAHEU,
Directeur Académique des
Services de l'Éducation Nationale
DSDEN du Gard

Objet : Notification d'alerte sociale

Monsieur l'inspecteur d'académie,

Conformément aux dispositions de la loi 2008-790 du 20 août 2008, j'ai l'honneur de vous informer que le SE-Unsa 30 envisage de déposer une alerte sociale à compter du 22 janvier 2021 pour une période de 90 jours en raison de notre inquiétude croissante quant à l'ÉCOLE INCLUSIVE et l'ASH dans le Gard.

Dans le cadre de la négociation préalable prévue par la réglementation, notre organisation souhaiterait obtenir des informations sur les moyens mis en œuvre par la DSDEN pour faire face à l'augmentation du nombre d'élèves notifiés par la MDPH depuis une dizaine d'années. Nous évoquerons notamment :

- ✓ Le nombre de dossiers confiés aux Enseignants Référents du Gard,
- ✓ Le manque d'enseignants spécialisés dans les réseaux d'aide et le besoin de remplaçants ASH,
- ✓ Le pilotage des 43 PIAL et la mise en œuvre de nouveaux pôles, du Service Ecole Inclusive
- ✓ Les postes en ULIS et la continuité d'accueil depuis l'école au lycée en passant par le collège
- ✓ La prise en compte des élèves d'ULIS dans les effectifs des écoles
- ✓ Le recrutement et le suivi des AESH

Je vous remercie par avance de m'informer de la date à laquelle vous recevrez la délégation du SE-Unsa 30, pour établir le calendrier de négociation préalable prévu par la réglementation.

De même, conformément à l'article 3- II -« 4° » de la loi précitée, l'article 3- III du Décret n° 2008-1246 du 1er décembre 2008, le SE-Unsa souhaite connaître le délai dans lequel vous lui fournirez l'envoi de documents destinés à favoriser la réussite du processus de négociation ;

Je vous prie de croire, Monsieur l'inspecteur d'académie, en mon profond attachement au service public et laïque d'éducation.

Olivier DUSSERRE-TELMONT
Secrétaire Départemental du SE-Unsa